



Utilisation du compte 62380 ou autre ?

Par **Laurence63**, le **02/12/2025 à 16:46**

Bonjour

Ma question concerne un Poste de mécénat partagé avec une autre association régionale (Terre de Liens comme nous).

==> Une personne est embauchée à Terre de Liens Rhône Alpes pour le mécénat, donc extérieur à nous,

==> il y a une convention signée entre nous (Terre de Liens Auvergne) et Rhône Alpes pour le poste mutualisé. Et nous recevons une facture pour payer la mutualisation.

Dans quel compte pourrions-nous inscrire cette opération en moins pour nous ?

On se demande s'il ne faut pas mettre cette opération plutôt dans nos prestations. Car ce n'est pas un don du tout qu'on fait à Terre de Liens Rhône Alpes, mais nous payons une partie du poste.

Je suis preneuse de vos conseils
Merci à vous

Laurence

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2025 à 17:43**

Bienvenue

Bonjour

De mon humble point de vue, une facture est la preuve formelle d'un achat de bien ou de service, et non d'un don.

Vous devriez enregistrer cette dépense comme un achat de service (idéalement Compte 611)

et non comme un don.